

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 14 avril. — M. le ministre de la marine est parti hier pour Cherbourg.

— M. le comte de Villèle est parti hier à six heures par la malle-poste, pour se rendre à Toulouse.

— L'ultimatum signifié au dey d'Alger est, dit-on, conçu en ces termes : indemnité de 150 millions, démolition de toutes les fortifications de la place, et renoncement à la piraterie contre quelque pavillon que ce soit.

— Le *Globe* déclare aujourd'hui qu'il n'a pas cru devoir interjeter appel du jugement de police correctionnelle qui condamne son gérant, M. Dubois, à quatre mois de prison, pour avoir attaqué l'ordre de susceptibilité au trône, et excité à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

— Plusieurs journaux publient la liste des députés qui ont voté l'adresse, parmi lesquels on trouve les noms de MM. Bourdeau, Hyde de Neuville, Martignac, Saint-Cricq, Decaux, tous membres de l'ancien ministère.

— Quelque chose qu'on dise et qu'on fasse, la dissolution de la chambre est un fait inévitable, car c'est une question de dignité royale, et par conséquent une question de monarchie. La réponse ferme du roi a mis la dissolution hors de question, et tous les hommes de sens savent très-bien qu'il n'y a d'incertain dans tout cela que la date de l'ordonnance. (*Gazette.*)

— On a prétendu que le prince Léopold devait s'unir à la fille aînée de M. le duc d'Orléans, et que son voyage à Paris n'était point étranger au désir d'aplanir les difficultés qui s'opposent à cet hymen projeté. On assure d'une autre part que la main de cette jeune princesse a été demandée par le roi de Bavière pour son fils aîné, héritier présomptif du trône. Ce jeune homme n'a pas encore atteint sa 19^e année. (*Idem.*)

— Nous avons annoncé dans le temps l'arrivée à Paris du général Santander, ex-vice président de la Colombie. On assure que le général Lafayette a bien voulu se charger d'opérer une réconciliation complète entre Santander et Bolivar. Cette réconciliation serait un événement mémorable dans les circonstances actuelles. (*Message.*)

— Une question fort importante s'agit en ce moment dans les ports du Nord de la France. Des instructions, émanées du ministre des affaires étrangères, prescrivent aux préfets de déclarer aux négocians français qui occupent les postes de consuls ou vice-consuls des puissances étrangères, et qui sont en même temps juges des tribunaux de commerce et des conseils municipaux, qu'ils aient à opter entre les fonctions judiciaires, consultatives et administratives, attendu qu'il y a incompatibilité. (*Journal du Commerce.*)

— On nous envoie d'Hyères en Provence, quelques détails sur les derniers momens du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Il est mort en croyant s'endormir. Dès la matinée du jour où il a cessé de vivre, il a demandé du papier pour achever, disait-il, la dernière page de ses campagnes de 1799 et 1800. On voulait l'empêcher de travailler, on le pria de remettre au lendemain. « Non ! répondit le malade, je n'en ai pas le temps, et je veux finir cet ouvrage. » En effet, il termina ce dernier feuillet, et les symptômes de mort commencèrent dès qu'il eût posé la plume.

PAYS-BAS.

LIEGE, LE 17 AVRIL.

Hier, à huit heures et demie du matin, M. de Potter et ses co-accusés ont été conduits dans deux voitures à la cour d'assises de Bruxelles, sous l'es-

corte de 11 maréchaussées, dont deux dans les voitures et 9 autres qui les entouraient.

Au greffe de la prison les accusés, avant de sortir, ont protesté contre l'obligation qui leur a été imposée de se servir de voitures.

Le major de place était en dehors de la prison et a donné visiblement des ordres à la maréchaussée.

Le cortège a marché très-lentement. Un public considérable se trouvait, malgré le mauvais temps, sur le passage des accusés. Le palais de justice était plein de maréchaussées, d'agens de police et de gardes-de-ville; contre l'usage suivi jusqu'à ce jour les voitures sont entrées dans l'intérieur du palais.

M. Levas sera entendu en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le président.

M. Tielemans avait invoqué la déposition de MM. les barons de Sécus et de Stassart, ainsi que celui de M. van Gobbelschroy, mais les défenseurs ont renoncé à les faire entendre. (*Belge.*)

— On assure que le barreau de Bruges s'occupe en ce moment d'une consultation pour M. de Potter et ses co-accusés. (*Standaard van Vlaenderen.*)

— Le ministre du *waterstaat*, de l'industrie et des colonies, est parti la nuit dernière de Bruxelles pour La Haye.

— Voici encore quelques extraits d'une lettre adressée au *Belge*, sur la guerre de Batavia :

« Chaque commandant des colonnes agit comme bon lui semble : il marche, il attaque, il s'arrête comme cela lui passe par la tête; et après avoir fait ses manœuvres il donne connaissance du résultat définitif au commandant en chef, le général de Kock. Ne trouvez-vous point commode d'exercer ainsi le commandement? Encore si les chefs des colonnes se concertaient on pourrait espérer parfois quelques mesures raisonnables; mais, comme on le conçoit, ceci ne peut avoir lieu : car là où il n'y a point de chef, il n'y a ni ensemble ni accord dans les opérations. Par jalousie et par envie on s'arrache les uns aux autres une marche; ce qui, il y a peu de mois, a failli occasionner la destruction de toute la colonne expéditionnaire commandée par le brave lieutenant-colonel Ledel.

« Je veux vous donner ici un petit échantillon qui vous prouvera qu'il n'y a ni intelligence ni harmonie, ni combinaison et que le commandant en chef joue complètement le rôle d'un automate. Il s'agit d'un fait récent et dont je parle à bon escient.

« On était parvenu à l'aide de redoutes et de retranchemens à renfermer successivement l'ennemi entre les rivières de Bogo et de Bogowoute, de telle manière que sur une ligne d'environ dix lieues se trouvaient sept colonnes mobiles et 3 à 5 renforts, à peu près 7 à 8 mille hommes. Ces colonnes avaient été mises en rapport de manière à pouvoir communiquer par signaux et il paraissait impossible que le plus léger détachement ennemi pût apparaître sans être découvert.

« Cependant Diepo Negoro, qui se trouvait renfermé avec toutes ses troupes dans cette étroite position, est parvenu à se frayer un passage sans qu'on s'en aperçût le moins du monde; et de plus il a passé le Progo à la distance d'un quart de lieue de la cinquième colonne mobile tandis que le commandant en chef qui le même jour avait traversé cette rivière ne s'en trouvait éloigné d'une lieue et demie : n'en résulte-t-il pas la preuve irréfragable que les reconnaissances nécessaires n'ont pas été faites la nuit et que les commandans des colonnes n'étaient point entre-eux en intelligence réciproque?

« Il est d'ailleurs impossible que l'ennemi qui doit avoir traversé la rivière entre minuit et une

heure n'ait pas commencé de jour ses mouvemens préparatoires. L'une ou l'autre colonne a donc dû les découvrir : il paraît même que des avertissemens ont été donnés, mais les chefs n'ont point agi de concert, les soins convenables n'ont point été pris et l'ennemi en a parfaitement profité. — Bien est-il vrai que le général de Kock, qui comme je l'ai déjà dit, avait passé le Progo le même jour, se délassait de ses fatigues avec MM. les commandans des colonnes ! ce que Diepo Negoro n'aura sans doute point ignoré.

« Cependant que disent les journaux ? « Qu'il est parvenu à passer entre deux colonnes vigilantes sans qu'elles aient toutefois pu empêcher le passage de la rivière. » Tandis qu'on ne s'était aperçu de rien que le matin après la venue du jour, quand l'ennemi se trouvait déjà à 7 ou 8 lieues de distance derrière la ligne d'opération, de sorte que toutes nos troupes ont dû faire tout de suite un mouvement rétrograde, qui a même coûté la vie à plusieurs de nos soldats; et on voudrait nous faire accroire que tout ceci est de peu d'importance !

« Quoiqu'il faudra bien finalement que l'insurrection soit domptée à l'aide de forces redoutables que nous pouvons opposer à 6 ou 800 mutins, il n'en sera pas moins certain qu'il est scandaleux pour nous que depuis long-temps cette guerre ne soit pas terminée. Les commandans des colonnes finiront par se faire un scrupule de continuer la guerre comme ils l'ont menée jusqu'aujourd'hui; ils considéreront que leur conduite ne resterait plus à l'abri d'un blâme mérité... On ne peut pas adresser des reproches au bon général Kock parce qu'en vérité il ne sait guères ce qui se passe à l'armée et est dupe lui-même..... On a agi très-impolitiquement dans cette guerre en se servant des diverses peuplades indigènes comme de troupes auxiliaires. Il est à craindre que ce ne soit là le moyen d'inspirer le goût de la guerre à toute cette population paisible : des chefs indigènes eux-mêmes ont fait cette observation.

« Si je devais vous informer de tout ce qui se passe je n'en finirais pas. Je veux cependant encore vous mentionner une misérable mesure : il y a eu un tems où le soldat en campagne était privé de vivres; pour l'indemniser on lui payait régulièrement quelques *dutes* par jour et ce dans un pays ennemi où même pour de l'argent il n'y avait rien à obtenir. De sorte que souvent après les fatigues les plus inouïes la nourriture nécessaire manquait à nos braves soldats. Les pauvres diables de flaqueurs avaient quelques cents de plus pour leurs bons et longs services, on les leur a impitoyablement retranchés.

« Oui ! mon ami, le cœur saigne à la vue de cette indifférence avec laquelle l'homme sacrifie la vie de ses semblables. Tous les trésors de Java sont achetés chèrement au prix du sang humain ! Et combien peu de patriotes trouve-t-on qui au sein de la représentation nationale aient jamais fait retentir leurs plaintes sur le malheureux sort de leurs concitoyens ! ils nous parlent parfois des mesqures financières; mais que sont-elles comparées aux flots de sang inutilement répandus?... quelques-uns de nos dignes défenseurs des libertés publiques devraient bien aussi élever enfin la voix en faveur des malheureux colons et surtout des soldats; je vous garantis l'exacte vérité de tout ce que je vous ai écrit.

« On attend d'un jour à l'autre le général Van den Bosch. M. Dubus est déjà occupé des préparatifs de son départ; le général de Kock serait déjà parti si le général Bisschoff n'était point mort; parfois on se demande bien ici comment ces messieurs déclineront leur responsabilité ?

— On nous écrit de Waret : « Jamais la joie publique ne s'est manifestée comme à l'occasion de l'acquiescement de notre juge de paix. Il est arrivé ici, escorté des principaux propriétaires de l'endroit qui l'avaient accompagné depuis Namur. Il est rentré au milieu des acclamations universelles, et un bal a eu lieu immédiatement après : depuis longtemps on n'avait été témoin d'un spectacle aussi touchant. »
(*Courrier de la Sambre.*)

— L'industrie et le commerce d'Anvers fourniront à la prochaine exposition de Bruxelles des preuves nombreuses et éclatantes de perfectionnements. Dans un port aussi actif et aussi fréquenté, la fabrication du biscuit est un objet assez important pour fixer l'attention. La fabrique d'Anvers en fournira qui a déjà fait le tour du globe sans perdre de ses qualités.
(*Journal d'Anvers.*)

— On lit dans la *Gazette-Universelle*, correspondance de Mayence.

« La France a accédé au projet de règlement de la navigation du Rhin proposé par la Prusse et les Pays-Bas, en demandant toutefois une diminution des droits pour la navigation du Haut-Rhin.

— C'est au grand nombre d'occupations de M. Van de Weyer qu'on attribue sa retraite du *Courrier des Pays-Bas*, où sa coopération était devenue, dit-on, peu active, depuis assez longtemps. Le *Courrier* s'est d'ailleurs récemment enrichi d'un collaborateur instruit et laborieux qui ne peut que contribuer au mérite de la feuille libérale et au succès qui lui est dû.

— Le *Courrier des Pays-Bas* ne nous est point parvenu aujourd'hui.

— La souscription pour l'érection de la statue de Jean van Eyck, à Bruges, confectionnée par M. J. Calloigne, et placée actuellement à l'académie des beaux-arts, de la même ville, se monte à 1300 fl.

— Nous avons rapporté hier le jugement de la *Revue Musicale* sur le talent de Massart qui s'est fait entendre au premier concert spirituel à Paris. L'opinion de M. Castil-Blaze dans le *Journal des Débats* est encore plus favorable à notre jeune compatriote :

« Nos violonistes, dit-il, commencent à paganiser ; on a vu le jeune Massart s'escrimer tour à tour du doigt et de l'archet en exécutant un air varié de M. de Bériot. Du charme et de l'agilité, une grande justesse dans les traits rapides et la double corde, ces qualités solides jointes à quelques jeux pittoresques de la nouvelle école ont valu à M. Massart une salve d'applaudissemens à chaque variation, et un *tutti* général lorsqu'il a pris congé de l'assemblée. Je dois rappeler à mes lecteurs que Massart est élève de M. A. Kreutzer, afin que ce jeune lauréat ne soit pas obligé de protester qu'il ne doit pas son talent au fameux Paganini dont il imite certaines combinaisons de son avec assez de bonheur. »

C'est hier que M. de Potter et ses co-accusés ont comparu devant la cour d'assises du Brabant méridional. L'importance que l'on attache à l'accusation, le nombre des prévenus et celui des défenseurs, tout fait présager que les débats se prolongeront pendant plusieurs jours de la semaine prochaine.

Aux yeux de quiconque a la moindre notion des principes du gouvernement représentatif et de la législation pénale, le sort des accusés ne semblerait pas douteux, si nulle considération étrangère aux faits n'exerçait d'influence. Ce n'est point malheureusement ici une cause ordinaire ; la lutte n'est pas entre des accusés et le représentant de la société, qui, en accusant, n'a d'autre vœu, d'autre intérêt que le triomphe du bon droit. C'est, d'une part, le ministère, et, d'autre part, quelques hommes de l'opposition ; il est clair pour tout le monde que jamais ce procès n'eût vu le jour si le ministère n'avait donné l'impulsion au parquet de Bruxelles. Les efforts infâmes et inhumains de ses journaux pour envenimer les faits, pour influencer les juges contre les accusés, l'attestent suffisamment. C'est donc principalement sur le ministère que la responsabilité de cette poursuite retombera aux yeux de l'histoire, et de nos jours, pour des ministres surtout, l'histoire vient vite. Elle dira, si les juges de Bruxelles allaient jusqu'à condamner de nouveau M. de Potter (car nous croyons sincèrement qu'il ne s'agit réellement que de lui dans cette affaire),

que, victime d'abord d'un arrêté qui, quelques mois après son jugement, tombait flétri par l'opinion et par la tribune législative, l'honorable accusé est de nouveau victime d'un fait qui lui enlève ses principales garanties, l'état provisoire de la magistrature ; dans six mois peut-être, M. de Potter n'aurait eu à redouter, ni de condamnation, ni même de simples poursuites. Questions de tems et non questions de justice, voilà ce que chacun répète et ce que l'opinion n'oubliera point ; elle vœu à une censure bien sévère ceux qui, en suscitant cette malheureuse accusation, ont porté au pouvoir un coup plus funeste qu'ils ne pensent.

Nous aimons encore à croire que, malgré l'injurieuse confiance inspirée au ministère par l'état précaire des magistrats, les juges de Bruxelles n'oublieront pas qu'ils rendent des arrêts et non des services ; et quels services pourraient-ils rendre au pouvoir par un arrêt de condamnation ? Si la justice et l'humanité ne parlaient aussi énergiquement en faveur des accusés, les ennemis du ministère n'auraient rien à désirer de mieux que la consommation de cette grande iniquité.

COUR D'ASSISES DE LA PROVINCE.

Cette session a été ouverte le 1^{er} du mois, sous la présidence de M. le conseiller Dupré. La cour a jugé jusqu'à ce jour neuf affaires, parmi lesquelles cinq accusations de vols domestiques, qui ont eu pour résultat trois condamnations et deux acquittemens.

Le nommé Jean Louis Dallemagne a été condamné à cinq années de réclusion et à l'exposition publique, pour avoir volé au préjudice de M. Dechange diverses pièces de cuivre servant de modèles à la fonderie de canons.

Cécile Vandemere a été condamnée à un an de prison, pour avoir volé quelques vêtemens à son ancienne maîtresse ou à sa succession, l'époque du vol n'étant pas très-bien constatée.

La troisième condamnation pour vol domestique a été infligée à une jeune fille âgée de 23 ans, qui s'était en outre rendue coupable d'un vol avec effraction. Marie Catherine Delarge se trouvant dans la plus profonde misère avait été recueillie par commisération chez les époux Mercenier à Liège. Elle quitta subitement leur maison en emportant quantité de vêtemens à leur usage. Peu après elle paya encore de la même manière l'hospitalité qu'elle avait reçue chez les époux Barlet à Seraing. Elle avait pris congé de son hôtesse un dimanche matin. Mais sachant que celle-ci devait aller à la messe et laisser la maison à l'abandon, elle en profita pour retourner bientôt sur ses pas, briser un carreau de vitre, pénétrer dans l'intérieur par la fenêtre, et voler celle qui l'avait trop généreusement hébergée. La cour l'a condamnée à cinq années de réclusion.

Le premier acquittement a été prononcé en faveur d'une jeune fille, Marie-Eliza Donnay, accusée d'avoir volé une couronne dans un tiroir fermé. Les menaces de sa maîtresse avaient effrayé cette jeune fille, au point de lui arracher un aveu avec l'offre de remettre à l'instant tout ce qu'elle possédait et le prix de son travail pendant un mois. Elle rétracta ces aveux dès qu'elle se vit poursuivie. MM^{es} Payen et Dognée, forts de l'absence de toute espèce de preuves, obtinrent une déclaration de non culpabilité.

Les mêmes défenseurs ont aussi obtenu le second acquittement, dans les accusations de vol domestique. Anne-Joseph Damzaux avait mis une chemise de sa maîtresse ; elle prétendit ne s'en être servie que parce qu'elle n'en avait point d'autre à sa disposition en ce moment et sans avoir eu l'intention de se l'approprier.

Les quatre autres affaires qui ont occupé la cour jusqu'à présent se composaient encore de trois accusations de vol et d'une accusation de faux témoignage.

Un nommé Rosoux, déjà condamné antérieurement, d'abord par le tribunal correctionnel, pour escroquerie, puis par la cour d'assises, à cinq ans de réclusion et à l'exposition publique pour le vol d'un cheval, a été condamné cette fois à cinq années de travaux forcés et à l'exposition publique, comme complice du vol d'un second cheval. Son co-accusé nommé Pirenne est fugitif.

Le nommé Guillaume Dubois, de Hombourg, père d'une jeune fille qui a été condamnée à cinq années de réclusion, à la session du dernier trimestre de 1829, pour un vol de ruches d'abeilles avec escalade, a été condamné lui-même à 6 années de la même peine, connue complice de sa fille. Cette fille prétendait avoir reçu ces ruches du fils du propriétaire, pour prix d'un amour complaisant.

L'autre accusation de vol était dirigée contre un malheureux nommé Jean Noël Ista, que l'abus des liqueurs fortes semble avoir abruti et porté à ces excès. C'était sa famille elle-même qui l'avait involontairement amené sur les bancs de la cour d'assises. Effrayés de sa manière de vivre, ses parents adressèrent à la régence, pour la prier d'aviser au moyen d'y porter remède, une requête contenant l'exposé de sa conduite, et entr'autres les faits qui ont servi de base à l'accusation. Le ministère en ayant connaissance fit instruire contre lui. M^e Hennequin, son défenseur, fit ressortir toutes les circonstances qui pouvaient faire attribuer ces déportemens au dérangement des facultés intellectuelles de son client, et obtint son acquittement.

La dernière affaire, qui était l'une des plus graves, a aussi été suivie d'un acquittement. Il serait difficile de rendre en peu de mots un compte exact de ce procès compliqué. L'accusé, nommé Jaspas Lhomme, avait comparu comme témoin dans une affaire de calomnie dirigée contre les époux Petit, de cette ville, à la requête d'un de leurs ouvriers nommé Josselet. Les époux Petit se défendaient principalement à l'aide des témoignages de leurs autres ouvriers, qui vinrent déposer de prétendus aveux faits en leur présence par celui-là même qui se plaignait d'avoir été calomnié.

Soit que Lhomme se fût mal expliqué, soit que le commis-greffier eût mal compris ce qu'il avait dit en première instance, la première partie de la déposition de Lhomme s'accordait avec celles de ses camarades, qui disaient avoir entendu les aveux de Josselet. Devant la chambre des appels correctionnels. Lhomme soutint n'avoir entendu aucun aveu. On lui fit d'inutiles remontrances sur ce qu'il devait avoir dit en première instance, et sur ce que ses compagnons assuraient avoir entendu en sa présence, il persista à nier d'avoir rien compris de ce genre, et il fut accusé de faux témoignage contre les époux Petit. Devant la cour d'assises, Petit, sa femme et leurs ouvriers, renouvelèrent comme témoins les assertions qu'ils avaient faites d'abord pour la défense des époux Petit ; mais quatre témoins à décharge, parmi lesquels figuraient le beau-frère et la sœur de l'époux Petit, vinrent à leur tour déposer de circonstances qui tendaient à établir que Josselet n'avait réellement fait aucun aveu, et que Petit n'avait aucune preuve contre lui. Ces témoignages que la défense opposait aux dépositions intéressées, des époux Petit, devaient faire naître au moins du doute sur la question de savoir si l'accusé s'était parjuré en soutenant qu'il n'avait point entendu les aveux de Josselet. Un motif de droit courrait à compléter la défense. C'est que le témoignage de Lhomme ne pouvant exercer aucune influence sur le procès en calomnie dirigé contre les époux Petit, on ne pouvait déclarer Lhomme coupable de faux témoignage à charge des époux Petit.

Après quelques instans de délibération, la cour acquitta Jaspas Lhomme. *S'Abulys*

SPECTACLE. — La Muette de Portici, par M. Auber.

Il y avait quelques semaines qu'on applaudissait à Feydeau le Mazaniello de M. Carafa, quand parut à l'académie royale de musique, un grand opéra construit sur le même fond, qui, sans faire oublier son devancier, obtint un succès plus brillant encore. C'était le début de M. Auber dans une carrière où ses premières armes, encore que brillantes, ne semblaient pas l'appeler, où l'auteur de la *Dame Blanche* lui-même n'osa jamais s'aventurer, et où, dès lors, resplendissait déjà l'aigle foudroyant de Pesaro. M. Auber est vrai, fut secondé par de favorables circonstances. Sans vouloir rien diminuer de ce qui lui revient à lui-même dans le succès de la *Muette*, il est juste de rappeler que fut-ce que pour rendre la partie égale avec son concurrent que M. Auber eut pour son poème un compagnon qui donna vie et bonheur à tout ce qu'il touche ; pour sa musique, chanteurs et l'orchestre du grand opéra, pour son rôle principal un grand talent de pantomime, pour accessoires, les décorations de M. Ciceri, dont notre magnifique Vésuve ne peut bien exactement tenir lieu ; puis des danses, des costumes, une mise en scène dont nous ne parlerons, pas pour

pas donner de regrets aux spectateurs que notre administration théâtrale a prudemment laissés tout entiers à leurs émotions musicales.

Dépourvée pour nous de ce brillant entourage, la Muette offrirait ici un parallèle plus facile avec *Mazaniello*: notre intention n'est pourtant pas de l'essayer. Et, sans mettre M. Auber plus haut ni plus bas que M. Carafa, bornons nous à remarquer le développement nouveau que le grand opéra vient de donner au talent musical de l'auteur de la *Fiancée*, qui après avoir déjà tant produit semble encore en progrès. Non pas que, dans la Muette les inspirations de M. Auber aient absolument changé de caractère; M. Auber a par dessus tout de l'esprit, et quand on en a autant que lui, on ne s'en dépeuple pas aisément. S'il s'élève quelquefois à une grande énergie, si ses chants sont souvent plus suivis qu'autrefois, n'est cependant pas de cette énergie de longue haleine, de ces développements grandioses, de cette force mêlée de poésie méridionale, dont le *Siège de Corinthe* nous a laissé le souvenir. Soit habitude, système, ou faiblesse, M. Auber est bref dans ses chants; il les varie, il les met en contraste, mais il ne s'abandonne pas, il aime mieux encore se répéter que de développer. Aussi ne pousse-t-il pas volontiers à bout une situation musicale. A l'exemple de M. Scribe, son aide et patron, il aime mieux sauter brusquement de l'une à l'autre, peu soucieux de contrarier l'émotion musicale qui commençait, en la forçant à venir s'échauffer, sur nouveaux frais, à une situation toute nouvelle pour laquelle elle n'est point préparée.

Ainsi cette prière sans accompagnements, d'ailleurs si belle en elle-même, arrive si brusquement après le chœur où commençait à s'exhaler la colère des conjurés, que l'esprit tout-à-coup rappelé à lui-même, n'a d'abord d'attention que pour songer à l'effet inattendu dont on a voulu le frapper, et ne peut qu'avec quelque peine rentrer dans la nouvelle situation où on le jette.

Ainsi encore au second acte une baccarole vient tout à coup interrompre un autre chœur de conspiration, auquel, il est vrai, elle finit par s'unir d'une manière heureuse.

Le premier acte de la Muette est peut-être un peu faible. Mais les suivans, surtout le second, le troisième et le quatrième sont pleins de beautés. Le chœur des pêcheurs qui ouvre le second acte est charmant d'un bout à l'autre. La jolie romance du *roi des mers* n'est pas sans ressembler à beaucoup d'autres choses; les chœurs qui s'y mêlent en relèvent encore l'effet. Le chœur des marchands au troisième acte est plein de grâce, c'est la manière un peu sautillante que M. Auber affectionne dans ses opéras-comiques et dans laquelle il réussit à merveille. Vient ensuite la prière dont nous avons parlé, précédée et suivie de deux morceaux d'une énergie un peu courte, un peu sèche peut-être et à laquelle la vivacité du rythme a une grande part, mais cependant chaleureuse, imposante et originale. Le même caractère se reproduit dans un morceau fort du cinquième acte. Au quatrième tout le chant des chefs ultra-révolutionnaires est admirable. Il se distingue en contraste, avec un extrême bonheur, sur le beau morceau de triomphe qui finit l'acte. Ce morceau, dont le motif fait le fond de l'ouverture, est un des plus remarquables. Nous ne croyons pas que le *Mazaniello* de Carafa offre rien à lui comparer.

La Muette nous a présenté le rare phénomène d'un grand opéra en 5 actes, qu'on entend d'un bout à l'autre sans ennui et sans fatigue. Il faut tenir compte de la brièveté des actes, de la rapidité de l'action qui chez nous n'est pas entravée par les ballets, d'une heureuse variété de scènes, et de toute cette fascination dramatique dont M. Scribe a si bien l'art d'éblouir son auditoire. Il s'est d'ailleurs conduit en galant homme, se retranchant avec modestie derrière le compositeur, lui fournissant les situations à pleines mains, sans même se réserver le plaisir de briller par quelque alexandrin bien ronflant ou quelque maxime politique à la façon de M. Soumet dans le *Siège de Corinthe*. C'est encore un des mérites de la Muette que son peu de récitatifs. Il est dommage que presque tout s'y chante en chœurs. C'est dans les solos, les duos, les trios, les quatuor, que se montre à nu, dans sa simplicité, dans sa vraie force, le talent d'un musicien: M. Auber n'en est point prodigue. Ce que nous avons remarqué le plus sous ce rapport, c'est le *duo* déjà connu, *amour sacré de la patrie* qui est fort beau, mais où le compositeur s'est trop fié au succès d'une seule idée et la reproduit trop souvent.

Les chœurs ont eu plus d'ensemble à la seconde représentation qu'à la première. La prière, sans accompagnement, est exécutée d'une manière satisfaisante: nous recommandons cependant un peu plus de piano à ces dames, surtout dans les notes élevées.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, du 16 avril.

Naissances: 3 garç., 4 fille.

Décès: 2 garç., 4 fille, 2 hommes, 3 femmes, savoir: Lambert Joseph Henin, âgé de 64 ans, tailleur, rue des Ecoles, époux en 3^e nocés de Marie Joseph Malaise. — Jean Laurent Lenoir, âgé de 61 ans, charretier, rue Grand Jonckx, époux de Marie Joseph Thérèse Devillé. — Marie Anne Corhay, âgée de 71 ans, journalière, rue Petite Nassau, veuve de N... Winand. — Marie Thérèse Pilot, âgée de 60 ans, rue Grande Bèche, épouse de Dieudonné Riga. — Marie Joseph Ferdinand Roufosse, âgée de 45 ans, rue Florimont, épouse de Jean François Joseph Foret.

La TAXE du PAIN à Liège, du 17 avril; est la même que la semaine dernière.

TEMPERATURE A LIÈGE, du 17 avril. — A 8 heures du matin, 14 1/2 degrés au-dessus de zéro; à 2 heures, 15 deg.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 14 avril. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 106 fr. 25 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 105 fr. 60 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 déc. 1829, 84 fr. 25 c. — Actions de la banque, 1915 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 90 fr. 7/8. — Emprunt d'Haïti, 550 fr. 00 c.

Bourse d'Amsterdam, du 15 avril. — Dette active, 65 5/16. — Idem différée 1 85/63. — Bill. de ch. 32 0/0. — Syndicat d'amortissement 4 1/2, 101 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 99 0/0. — Act. Société de comm. 94 3/8. — Russ. Hop. et C^e 5, 105 5/8. Dito ins. gr. li. 76 0/00. Dito C. Ham. 5, 000 0/0. — Dito em. à L. 5, 104 0/0. — Danois à Londres 76 1/2. — Ren. fr. 3 0/0, 84 3/16. — Esp. H. 5 1/2, 75 1/2. Dito à Paris, 14 1/4. — Rente perpét. 80 0/0. — Vienne Act. Banq. 100 3/4. — Métall. 99 3/8. — A Rot. 1^{re} 1. 00. 0/0. — Dito 2^e 1. 000 0/0 00. — Lots de Pologne 000 000 0/0 00. — Naples Falconet 5, 87 5/8. — Dito Londres 98 1/2 00 00. — Brésilienne 76 1/4. — Grècs 44 0/0. — Perp. d'Amst., 75 7/8.

Bourse d'Anvers, du 16 avril. — Effets publics. — Les cours ont fermé comme suit: Actions de la société de commerce des P. B., 00 0/0. — Métalliques, 103 N. — Lots 420 A. — Napolitains 87 7/8. — Anglais 98 1/4 et A. — Le Sicile 1200, 00 0/0. — Ducats 600, 00 0/0. — Le Guehard 00 0/0. — La rente perpétuelle 79 7/8. — Idem Amsterdam, 76.

Changes. — L'Amsterdam à courts jours 1/2 0/0 perte. — Paris à courts jours fls. 47 1/4, trois mois fls. 46 3/4. — Londres à courts jours fl. 12 20, à deux mois 12 1/2 1/2, à trois mois 12 08 3/4. — Le Hambourg à courts jours fls. 34 13/16. — Le Francfort à courts jours fls. 35 3/8 et trois mois fls. 35 1/16.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

MANÈGE LALANNE, PLACE ST. PIERRE.



Lundi et mardi 19 et 20 courant, le Nain Américain, M. LEACH, de la taille de 33 pouces, paraîtra au manège sur son cheval hanovrien, dans un genre d'exercices qui n'a jamais eu lieu en Europe que par lui; il sera secondé dans ces charmantes soirées par les talents de l'écurier LALANNE et de sa famille. On commencera à 6 heures et demie. Les bureaux seront ouverts à quatre. Incessamment la clôture. 792

REDOUTE au bénéfice de M. GROSEILS, MAITRE A DANSER, mercredi 24 de ce mois, à la salle des redoutes au Spectacle. On commencera à 6 heures par l'ouverture de *Jean de Paris*; un choix de musiques des plus nouveaux opéras seront exécutées.

On peut se procurer des cartes d'avance à son domicile, rue du Pot d'Or, n° 622, et le jour même, au bureau d'entrée du Spectacle. Prix: 4 florin 41 cents. 783

SOCIÉTÉ DU CASINO.

Assemblée générale dimanche, 18 avril, à 5 heures après-midi au local de la dite Société.

Motifs;

1^o Propositions relatives à l'harmonie et aux journaux.
2^o Ballotage de candidats.
C'est par erreur qu'on a indiqué la réunion comme devant avoir lieu au foyer du Spectacle. 776

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE, Nouveau Casino.

Assemblée générale dimanche, 18 avril, de onze à une heure, dans la salle du foyer au Spectacle, pour procéder au ballotage de plusieurs candidats. 724

COURS DE LANGUE HOLLANDAISE.

P. C. PEX, professeur de langue hollandaise au collège royal de Liège, a l'honneur d'informer le public que son cours commence le matin de 6 1/2 à 7 1/2 heures. Il donne aussi des leçons particulières, mont St-Martin, n° 642. P. C. PEX. 689

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que ses COURS de langue hollandaise, française, allemande, d'arithmétique et de correspondance commerciale, RECOMMENCE- RONT lundi prochain. S'adresser rue Hors-Château, vis-à-vis l'église St-Antoine, n° 498. F. FREDERIX. 769

COURS D'ÉCRITURE.

F. MARTHO, professeur, rue Souverain-Pont, n° 590, à Liège.

Mme. V^e BROUET-LIBIOLLE, place Saint-Lambert, a l'honneur d'annoncer au public qu'elle CONTINUE le commerce de feu son mari, FERBLANTIER-LAMPISTE. Rien ne sera changé aux relations commerciales qu'il avait établies.

Des OUVRIERS FORGERONS peuvent se présenter au bureau de cette feuille; on dira pour qui c'est. 781

Au n° 668, rue Féronstrée, CRINS noirs, 1^{re} qualité, 4 fl. 4 c. P. B., la demi livre des P. B. Idem noirs et gris, 1^{re} qualité, 88 cents idem. Idem " " 2^e " " 72 cents idem.

MAGASIN DE MODES, SOIERIES ET NOUVEAUTÉS, rue Pont-d'Île, n° 12.

Mme. SCHELL-FORIR a l'honneur d'annoncer son retour de PARIS avec un bel ASSORTIMENT de MODES et nouveautés pour la saison. 778

Mme. REMONT-CLEPERS a l'honneur d'annoncer son retour de PARIS. Elle a rapporté tout ce que la MODE y offre de plus nouveau et de plus recherché, comme: Chapeaux capottes, Cornettes, Fichus, Echarpes, gros de Naples et une quantité d'autres articles dont le détail serait trop long.

NB. Elle a REÇU en outre des fabriques mêmes, un bel ASSORTIMENT de Chapeaux de paille d'Italie qu'elle vend à très-bas prix.

Son magasin est rue Pont-d'Île, n° 11. 756

Mme. TILMANT, marchande de modes, rue de la Régence, a l'honneur d'annoncer son retour de Paris, où il a fait choix d'un très-grand assortiment de NOUVEAUTÉS en tous genres, dans ce qu'il a paru de mieux pour la saison d'été; principalement en chapeaux, cornettes, pélerines, etc., gros de Naples glacés et unis, marcelines, etc.

Elle a également reçu un très-grand assortiment de chapeaux d'Italie, à très-bas prix. 791

Magasin de Modes, rue Vinave-d'Île au Beret, n° 616.

Antoinette LARMOYER a l'honneur d'annoncer son retour de Paris, avec les plus beaux modèles de chapeaux et autres articles qu'elle a recueillis à Longchamps, et au Concert spirituel.

Elle continuera à recevoir tout ce qui paraîtra de nouveau dans cette capitale pendant la saison d'été. 795

Vrais NANKINS des Indes chez J. H. DEMONCEAU, place St-Denis, n° 637. 549

H. RENARD, tailleur, rue Sœurs de Hasque, n° 168, annonce son retour de Longchamps. D'après des arrangements pris avec un coupeur de Paris, il sera informé sur-le-champ de tout changement qui surviendrait dans les modes. Il espère se recommander au public par le fini de son travail et la modicité de ses prix. 74

F. DEGUELDRE, marchand tailleur, vient de transférer son domicile rue de la Régence, n° 744.

Le même a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un ASSORTIMENT complet de draps et d'autres étoffes concernant son état, le tout au goût le plus nouveau et à des prix très modérés: au même n° 744, il y a un beau quartier à louer. 784

Salles de VENTES de Ch. HOUBAER et C^e, sise rue Féronstrée, local des Hospices civils.

Les 26, 27 et 29 avril, on y fera une belle vente de livres en tout genre; le catalogue se distribue au dit local et chez M. LOXHAY, rue de la Magdelaine, n° 103. 779

VENTE DE FLEURS ET D'ARBUSTES.

Vendredi 23 avril 1830, on vendra chez M. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, vers les deux heures de relevée, une partie de plantes et d'arbustes de pleine terre, consistant en cèdres rouges et cyprès, thuyoides en masses, arbres verts, plantes herbacées de pleine terre en touffe pour les plates bandes, une variété de rosiers Bengale et Chine, une très-forte collection d'oricales en fleurs, etc.; argent comptant.

Vieux VIN de PAYS rouge et blanc à 23 1/2 cents la bouteille, au n° 567, rue Féronstrée. Ce vin, provenant des premières côtes, ayant été bien soigné, est supérieur au vin ordinaire. 785

A VENDRE une MAISON de campagne, d'origine patrimoniale, située à St-Gilles, commune de St-Nicolas, avec 4 1/2 bonniers de jardin, prairie et terre derrière. S'adresser à M^e DUSART, notaire à Liège.

Le lundi 26 avril courant, à 10 heures du matin, il sera VENDU aux enchères, en l'étude de M^e DUSART, notaire, rue Féronstrée, à Liège, 1^o une TERRE, située à Lens-sur-Geer, tenant à la chaussée de Liège à St-Trond; 2^o deux RENTES, l'une due par M. Grad, négociant à Lens, et l'autre par Jean Baptiste Lejeune, d'Oreye; 3^o et une créance due par Jean Joseph Nicolas Dallemagne, dudit Oreye.

BELLE VENTE DE CHÊNES.

Lundi 3 mai 1830, à midi précis, MM. Dautrebande, aîné, et F. Delloye, propriétaires à Huy, feront vendre publiquement aux enchères dans leur bois d'Antheit, en lieu dit les *Fondrières*, commune d'Antheit, une quantité de chènes d'une grosseur extraordinaire.

Cette vente aura lieu au pied des arbres, à crédit moyennant caution connue du notaire FARCY. 794

VILLE DE LIÈGE. — Le bourgmestre et les échevins informant qu'ils procéderont publiquement à la salle de leurs séances, à l'Hôtel-de-Ville, le mardi 27 avril courant, à midi précis, à l'adjudication:

1^o De la réparation du mur de soutènement, près du pont en bois de la Boverie et de celle du pont de Pierre, Outre-Meuse.

2^o De réparations à faire au port de la Goffe. L'on peut voir les cahiers des charges au secrétariat de la régence, tous les jours dans la matinée.

A l'Hôtel-de-Ville, le 16 avril 1830. Le bourgmestre, chevalier de Mélotte d'Envoz. Par la régence, le secrétaire de la ville, Dooga.

